Plan des mesures pour limiter la propagation du coronavirus

VERSION 15 JUIN 2020



Prévention et contrôle des infections Politique d'exclusion

Symptômes	Conduite à tenir	Retour de l'enfant
Incapacité de l'enfant à participer aux	Aviser les parents qu'ils doivent venir	Lorsque l'enfant est capable de
activités du groupe sans effort	chercher l'enfant aussitôt que possible.	participer aux activités du groupe
inhabituel.	·	sans effort.
Incapacité des animateurs de s'occuper	Aviser les parents qu'ils doivent venir	Lorsque l'enfant ne requiert pas ou
de l'enfant malade sans compromettre	chercher l'enfant aussitôt que possible.	très peu de soins additionnels ne
le bien-être des autres enfants.		compromettant pas le bien-être des
		autres enfants.
Présences de symptômes pouvant	Aviser les parents qu'ils doivent venir	Lorsque les conditions de l'enfant
suggérer une maladie sévère, par	chercher l'enfant aussitôt que possible.	est amélioré.
exemple de la fièvre avec atteinte de		
l'état général, de la léthargie, de l'irritabilité, de la difficulté à respirer,		
des signes de déshydratation.		
Éruption cutanée avec fièvre ou atteinte	Aviser les parents qu'ils doivent venir	Variable selon la nature de la
de l'état général.	chercher l'enfant aussitôt que possible.	maladie.
	Une évaluation médicale est	
	recommandée pour préciser s'il s'agit	
	d'une maladie contagieuse.	
Vomissements (également si	Aviser les parents qu'ils doivent venir	Après rétablissement de l'enfant
vomissement dans les derniers 24h)	chercher l'enfant aussitôt que possible.	(24h sans vomissement)
Diarrhée	Aviser les parents qu'ils doivent venir	Après rétablissement de l'enfant
	chercher l'enfant aussitôt que possible.	
Lésions cutanées avec écoulement	Exclure si les lésions ne peuvent pas	Si les lésions sont croûtées ou
purulent.	être couvertes avec un pansement	qu'elles peuvent être couvertes par
	imperméable.	un pansement.
	Pour le coronavirus COVID-19	
Personnes atteintes de la COVID-19;	Présence au camp de jour interdite	Retour de l'enfant après 14 jours;
Personne qui a été en contact avec une	pour une période de 14 jours.	Datawa da Manfant Iananna adhii si
personne ayant développé le COVID-19;	Retrait immédiat de l'enfant et aviser	Retour de l'enfant lorsque celui-ci
Personne de retour de voyage depuis moins de 14 jours;	les parents qu'ils doivent venir	est testé négatif à la COVID-19.
Personnes qui développent un	chercher l'enfant.	
syndrome d'allure grippale (fièvre, toux,	chercher remaint.	
difficulté respiratoire, fatigue,		
courbature).		
, ,		
Enfant ou parent avec un système	Il est suggéré de ne pas envoyer votre	
immunitaire faible ou femme enceinte	enfant au camp de jour.	

Consignes en cas de présence d'un enfant ou d'un membre du personnel atteint de la COIVD-19

Si un enfant ou un animateur est testé positif à la COVID-19 :

- Lancement d'une enquête et prise en charge par la Direction de la Santé publique;
- Retrait immédiat de la personne atteinte;
- Avis transmis à tous les parents fréquentant le camp de jour;
- Fermeture du camp de jour possible selon les recommandations de la Santé publique (exemple : nombre de personnes atteintes).

Principes directeurs pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19

- 1. Limitation du nombre de personnes présentes sur les lieux du camp de jour
 - 1.1. Interdiction aux parents, aux visiteurs et aux fournisseurs de circuler dans la salle communautaire.
 - 1.1.1.Les parents devront laisser leur enfant dans l'entrée du site.
 - 1.1.1.1. L'entrée se fera par la véranda.
 - 1.1.2.Limiter le nombre de personne pouvant venir porter et chercher vos enfants aux parents sauf en cas d'urgence.
 - 1.1.3.Les parents devront nous aviser de l'heure de départ de leur enfant.

1.2. Diminution du ratio animateur/jeunes

- 1.2.1.Le camp de jour permettra la présence d'un nombre restrient d'enfant selon le nombre permis par la Santé publique.
- 1.2.2.Le camp de jour privilégiera la présence des enfants dont les parents travaillent sauf s'il reste des places disponibles.
- 1.2.3.Le camp de jour autorisera la présence que des enfants de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham sauf s'il reste des places disponibles.
- 1.2.4.Il n'y aura aucune inscription à la journée.

2. Distanciation physique

- 2.1. Nombre de jeunes limités par table lors des repas, des collations ou des activités.
- 2.2. Lorsque la distanciation ne sera pas possible lors d'intervention ou pour donner des soins, les animateurs porteront l'équipement de protection (masque et gants).

- 2.3. Programmation modifiée pour favoriser
 - 2.3.1.Jeux libres et actifs
 - 2.3.2. Jeux collectifs réalisés individuellement
 - 2.3.3.Jeux extérieurs
 - 2.3.4.Jeux par plateau
 - 2.3.5. Jeux sans matériel ni contact
- 2.4. Les enfants devront respecter dans la mesure du possible la distanciation physique prévu par la Santé publique avec les autres enfants et les animateurs.
- 2.5. Nous éviterons les jeux nécessitant un contact direct.

3. Mesures d'hygiène

- 3.1. Lavage des mains
 - 3.1.1. Obligatoire à l'arrivée et au départ des parents et des enfants
 - 3.1.2. Fréquemment dans la journée (aux repas, à la rentrée et sortie du local, etc.).
- 3.2. Effets personnels`:
 - 3.2.1.Interdiction d'apporter des jeux ou des appareils électroniques de la maison.
 - 3.2.2.Les items permis sont un lunch froid, une gourde, une crème solaire, un costume de bain, une serviette, un chapeau ou une casquette et du linge de rechange.
 - 3.2.3.Les enfants pourront porter leur masque et avoir une paire de gants.
 - 3.2.4. Chaque enfant aura son propre casier pour y déposer ses effets personnels.
- 3.3. Nettoyage des lieux et du matériel
 - 3.3.1.Les animateurs nettoieront régulièrement les surfaces touchées fréquemment (exemple : poignée de porte).
 - 3.3.2.Les animateurs nettoieront les jeux utilisés avant qu'un autre enfant l'utilise.
 - 3.3.3.Le local sera entièrement nettoyé à la fin de chaque journée.
 - 3.3.4.Le camp fournira certain matériel individuel aux enfants pour la durée du camp (ciseau, bâton de colle, crayon, etc).
- 3.4. Une attention particulière sera portée aux enfants malades.
 - 3.4.1. Voir le tableau *Prévention et contrôle des infections, Politique d'exclusion*.

4. Communication

- 4.1. Le camp affichera les différentes mesures à respecter pour faciliter le respect de cellesci.
- 4.2. Le camp de jour diffusera de l'informations concernant la situation du coronavirus COVID-19 sur le groupe privé Camp NDH/parents

<u>https://www.facebook.com/groups/2526257227627503/</u> et sur la babillard dans l'entrée.

- 4.3. Le camp de jour s'engage à informer les parents de toutes situations problématiques en lien avec le coronavirus COVID-19.
- 4.4. Le parent devra informer le camp de jour de toutes problématiques de santé en lien avec le coronavirus COVID-19.
- 4.5. Le parent devra avoir complété la fiche d'inscription, la fiche de santé et tous autres documents demandés avant le début du camp de jour.

Le non-respect des consignes entourant la COVID-19 pourrait mener au retrait de l'enfant.